MUNICIPALITÉ DE
GODBOUT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION DU BUDGET 2027 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027-2028-2029

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Godbout, que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le **lundi 14 décembre 2026, à 20 h**, à la salle Guy Poitras, au 100, rue Alexandre, à Godbout.

Lors de cette séance, le budget de l'exercice financier 2027 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2027, 2028 et 2029 seront présentés et adoptés.

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Godbout, ce 10ième jour de novembre 2026.

Marie-Pier larouche
_____

Marie-Pier Larouche
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Godbout

MUNICIPALITÉ DE
GODBOUT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Pier Larouche, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Godbout, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public aux bureaux municipaux, sur la page Facebook et sur le Site Internet de la Municipalité le 10ième jour de novembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10ième jour de novembre 2026.

Marie-Pier Larouche
_____

Marie-Pier Larouche
Directrice générale et greffière-trésorière